

M. Denis Jeannerat ajoute qu'il n'existe aucun montage financier. Il conviendrait plutôt de constituer un fonds de réserve qui pourra être affecté à d'autres projets.

Mme Rose-Marie Allemann précise que l'on demande la compétence pour vendre le bâtiment.

Mme Céline Grellier indique que s'il n'y a pas de vente, il n'y aura pas d'argent pour rénover la colonie du Cerneux-Godat. Elle demande si le bâtiment est protégé et pour quelle raison nous ne pouvons pas avoir d'information sur la valeur officielle ?

Mme Rose-Marie Allemann répond que le bâtiment n'est pas protégé.

M. Alain Christe pense que les personnes de Berlincourt verraient bien que l'on vende ce bâtiment, mais on pourrait aussi imaginer faire un gîte ou maison d'hôtes. Il y a la possibilité de trouver un investisseur.

Mme Rose-Marie Allemann répond qu'elle est ouverte à tout.

M. Damien Lachat remarque que le message n'est même pas au conditionnel, il faut faire attention sur le sens et écrire des choses plus flexibles. Il ajoute qu'il est scandaleux de ne pas communiquer la valeur officielle du bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Par 27 voix, sans opposition, le Conseil général décide la vente l'ancienne école de Berlincourt.

**6. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 39'000.00 pour la réalisation des investigations techniques du site pollué du bâtiment Setag (Message du Conseil communal au Conseil général N° 2 du 25 mars 2013)**

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

En préambule, M. Georges Migy précise qu'une petite erreur s'est glissée dans l'énoncé du point de l'ordre du jour, ainsi que sur le message, le montant du crédit s'élève à Fr. 42'000,- et non pas à Fr. 39'000,-. La réalisation de ces investigations techniques découle d'une obligation légale. Le dossier a été traité en premier lieu par la commune de Bassecourt et maintenant nous passons à la phase deux. M. Georges Migy explique que nous avons reçu l'approbation de l'Office de l'environnement. Conjointement, les entreprises Henri Schaller SA et Willemin-Macodel feront aussi les travaux. Ces derniers s'étaleront jusqu'à fin 2014. Le projet est subventionné, le montant à charge de la commune se monte à Fr. 8'000,-.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote. Le crédit de Fr. 42'000,- est acceptée à la majorité évidente.

**7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de Fr. 150'000.00 dont une part communale de 85,7%, soit Fr. 128'550.00 destiné à l'étude de l'extension de la zone d'activité microrégionale (ZAM2) et donner compétence au Syndicat intercommunal de la zone d'activités microrégionale de la Haute-Sorne pour la réalisation de l'étude (Message du Conseil communal au Conseil général N°3 du 25 mars 2013)**

L'entrée en matière est demandée, elle n'est pas combattue.

M. Georges Migy complète le message du Conseil communal au Conseil général en disant que la ZAM est complète. La ZAM générera à terme entre 500 et 600 places de travail. La dernière parcelle a été vendue à l'entreprise Fossil. Dans l'intervalle, de nouvelles demandes nous sont parvenues. Georges Migy ajoute que la zone d'activités d'intérêt cantonal (ZAIC) reste un gage de reconnaissance et de continuité. La future zone d'activités sera de grande importance.

M. Denis Jeannerat annonce que le groupe PDC propose d'accepter ce crédit sans réserve. La ZAM a une importance stratégique et est idéalement située géographiquement. Pour le développement économique de notre région, nous avons comme mission de la promouvoir. Les entreprises qui vont s'implanter ont une très haute valeur ajoutée. On ne brasse pas le sol.